

LIBRARY



Francis Blue 1990

J. Poorterman, J.F. van den Broeck,
leurs collaborateurs
et la rédaction d'EUR info
vous souhaitent une année heureuse.

Francis WHILE

Né à Newcastle-upon-Tyne (Angleterre) et résidant Eikenlaan 51 à 3600 Winterslag, Francis While a fait ses études à l'atelier d'art monumental de Hasselt. Il est professeur à l'Académie Communale des Arts Plastiques de Heusden-Zolder. En avril 1973 l'artiste a été lauréat de la Fondation Belge de la Vocation pour la peinture. Francis While a fait de nombreuses expositions à Hasselt (Galerie « 't Pandje » en 1975 et 1977), Bruxelles, Anvers, Mons. Il participe également à l'exposition itinérante « Tekenkunst in Limburg ».



Visite des bourgmestres

Une centaine de représentants de villes et communes belges accompagnés de haut fonctionnaires de plusieurs départements ministériels et de Commissaires d'arrondissements ont rendu visite au Bureau de Bruxelles à l'occasion du 7^e Congrès de l'Association belge pour le Conseil des Communes d'Europe.

Le citoyen européen, souvent fort éloigné des décisions communautaires, doit savoir que l'Europe fait peut-être moins que ce qu'il souhaiterait pour lui mais souvent beaucoup plus qu'il ne le croit.

C'est pourquoi, à la demande du Secrétaire Général du Conseil Belge, Luc Leclair, et de J. Lauwereins, administrateur délégué du Conseil Belge, nous nous sommes efforcés de situer le citoyen européen au niveau des droits que lui confère une dimension européenne et les faits concrets résultant de l'action de la Communauté à son égard. Comme le disait récemment le Vicomte E. Davignon, le citoyen européen existe « depuis le jour où des droits lui ont été reconnus », mais il existe aussi dans la réalité concrète d'actions touchant à des domaines très divers. Par exemple, la charcuterie de Gavere (Flandre Orientale) et une confiserie-conserverie de Floreffe (Namur) ont bénéficié récemment d'un concours du FEOGA, une usine d'assemblage automobile dans le Hainaut et la construction de routes dans l'arrondissement de Turnhout ont perçu en 1978 un octroi du Fonds Régional.

L'Europe est plus insérée dans le quotidien qu'on ne le croit. On la considère trop souvent avec indifférence et morosité, à défaut de savoir pourquoi et comment elle agit.



Visite des bourgmestres au Bureau d'information

Dans ce numéro

- 2 Interview de G. Geens, ministre des Finances
- 3 Acier
- 4 Energie : économie et recherche par Prof. I. Prigogine
- 5 FEDER : actions spécifiques
Dialogue Parlement-Commission
- 6-7 Politique Agricole Commune par A. Ries
- 8 Publications
Conseil Européen



Nouveau contrat de coopération

La CEE et 58 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont signé le 31 octobre à Lomé (Togo) la deuxième Convention de coopération. Après plus d'un an de difficiles négociations, ce nouveau contrat de cinq ans établira entre les signataires des relations stables et sûres et ce malgré les difficultés économiques actuelles.

La Convention de Lomé II doit maintenir l'acquis mais aussi et surtout consolider la politique mise en œuvre sous Lomé I et enfin innover.

Les dispositions les plus significatives de Lomé II sont :

- L'élargissement, l'amélioration et une meilleure adaptation du STABEX, mécanisme qui avait été considéré comme l'élément le plus novateur dans la première convention de Lomé.
- Le SYSMIN, politique entièrement nouvelle de développement minier qui poursuit les mêmes objectifs que le Stabex mais selon ses modalités propres. C'est une « assurance accidents » (chute brutale de prix ou de production) couvrant les principaux minerais exportés par les ACP (cuivre, cobalt, phosphates, manganèse, bauxite, aluminium, étain, minerai de fer). Il devrait permettre non seulement de sauvegarder le potentiel minier des pays ACP, mais encore de promouvoir son développement.

- Les moyens financiers mis à la disposition des partenaires de la CEE dans le cadre de la coopération financière et technique sont considérablement augmentés, ils passent de 3.466 millions d'UCE à 5.607 millions d'UCE, soit une augmentation de 62 %.

- Le renforcement de la politique de coopération commerciale et de la politique de coopération industrielle et agricole : le Centre de Développement Industriel créé par Lomé I voit son rôle mieux défini et ses moyens financiers augmentés, de plus un Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale est créé dans le but d'assurer une meilleure diffusion des connaissances et des technologies dans ce domaine.

Certains regretteront l'absence de référence aux droits de l'homme dans cette nouvelle convention. Lors de sa signature, M. Cheysson, membre de la Commission chargé du Développement a néanmoins déclaré à ce sujet que : « le but de l'action commune est de servir l'homme, une telle action existe uniquement pour lui et au travers de lui... Les droits de l'homme ne peuvent être réduits aux seuls droits civils et politiques, mais incluent les droits économiques, sociaux et culturels. »

Les avantages de la CE pour la Belgique surestimés

« Si aucune mesure n'est prise, en 1980 la Grande-Bretagne devra prendre à son compte 20 % du budget européen. Or, elle ne reçoit que 10 % en retour, bien qu'elle fasse partie du groupe des Etats membres moins prospères ». C'est ce qu'a exposé à Luxembourg le 15 octobre le ministre des Finances britannique Geoffrey Howe à ses collègues du conseil de ministres de la CE. Le lendemain paraissait dans la presse belge un commentaire du ministre des Finances Gaston Geens qui déclarait que les bénéfices tirés par la Belgique de la présence d'institutions européennes à Bruxelles étaient surestimés. Nous avons demandé au ministre belge pourquoi il est — à son tour — passé à l'offensive.

Gaston Geens, ministre des Finances : En fait, il y a deux problèmes. Le premier se pose à tous les pays. C'est un problème de transferts : que paient les Etats membres à la Communauté et qu'en retirent-ils ? Le second vaut spécialement pour les pays dans lesquels les institutions européennes se sont installées, et est relatif dès lors aux frais de fonctionnement. Contrairement aux budgets nationaux, le budget européen est presque exclusivement un budget de transfert. Les frais de fonctionnement en eux-mêmes représentent un montant important mais ne sont relativement qu'une petite fraction du budget total.

Du point de vue belge, ces frais de fonctionnement ne peuvent être imputés à quelque pays que ce soit, car ils n'ont rien à voir avec la politique européenne en tant que telle.

□ Néanmoins, la présence des fonctionnaires européens et ce que consomme leur famille, ainsi que la location et l'entretien des bâtiments doivent jouer un rôle qu'on ne peut mésestimer dans l'économie bruxelloise et belge.

Gaston Geens : C'est évident, mais si l'on veut calculer les avantages de l'installation d'institutions européennes, on doit également tenir compte des coûts qu'elle entraîne, principalement pour l'Etat. D'un autre côté, il y a en effet les dépenses des fonctionnaires européens, mais aussi positives soient-elles pour la balance des paiements belge, elles n'ont rien à voir avec le budget lui-même. C'est pourquoi la Belgique reste d'avis que ces dépenses ne doivent pas être tenues en compte dans le budget.

□ Selon certains articles de presse, vous auriez déclaré que les avantages pour la Belgique de la présence européenne sont surestimés de moitié, et que la Belgique, en fait, verse plus à



Gaston Geens, ministre des Finances

la Communauté qu'elle n'en reçoit. Comment arrivez-vous à cette conclusion ?

Gaston Geens : La Commission européenne avait estimé qu'en 1979 la Belgique toucherait environ 20 milliards FB (517 millions d'UCE) de rétributions et frais administratifs dus à la présence d'institutions européennes à Bruxelles. Cela représente à peu près 60 % des dépenses totales de ce poste budgétaire, le solde allant presque intégralement au Luxembourg. En 1980, le « profit » pour la Belgique atteindrait environ 23 milliards FB (593 millions d'UCE). Cependant, les services de la Banque Nationale ont relevé quelques inexactitudes. D'abord, la Commission raisonne sur base des salaires bruts qui comprennent les pensions et les contributions. Cela n'a pas de sens car ces montants (82 millions d'UCE) retournent à la Communauté. Ensuite, la Commission n'a, entre autres, pas tenu compte du fait que les fonctionnaires transfèrent une partie de leur salaire vers leur pays d'origine.

Ainsi, en 1978 par exemple, près d'un quart de la masse salariale a été transférée vers d'autres pays, de telle sorte que, par extrapolation, la Banque Nationale a estimé que, en 1979, la Commission avait surestimé les avantages pour la Belgique pour un montant de près de 83 millions d'UCE (3,3 milliards FB). Une correction semblable peut être apportée dans le domaine des pensions, dont environ 16 millions sortent de Belgique. La Ban-

que Nationale a également souligné que si les salaires des fonctionnaires européens sont effectivement en partie consacrés à la consommation, de son côté la Belgique doit importer une partie de ces biens de consommation. Si l'on considère que la Belgique s'approvisionne à l'extérieur pour 31 % de sa consommation, on arrive à ce que la Commission aurait dû défacturer un montant de près de 91 millions d'UCE des avantages dus à l'installation européenne en Belgique. Au total, il semble que ces avantages soient surestimés à concurrence de 245 millions d'UCE (9,8 milliards FB).

Dans une nouvelle analyse des avantages et inconvénients de la Communauté pour les Etats membres, la Commission n'a pas davantage tenu compte du poste frais de fonctionnement. Il semble dès lors que la Belgique verserait en 1979 à la Communauté 125 millions d'UCE (5 milliards FB) de plus qu'elle n'en retire, et qu'en 1980 ce montant serait encore supérieur de 1 million d'UCE (40 millions FB).

□ Est-il raisonnable de comparer les contributions payées par les Etats membres à la Communauté aux bénéfices qu'ils en retirent ?

Gaston Geens : D'aucune façon. Le point de vue belge a toujours été que l'on ne peut mesurer l'impact de la Communauté exclusivement par les transactions budgétaires. Lorsqu'on a créé la CE, on avait l'intention d'ériger un vaste marché pour

l'industrie, l'agriculture... et il a indubitablement contribué à la croissance des années '60. Ce marché commun a eu d'énormes répercussions sur les économies des Etats membres, et ce probablement plus pour un Etat que pour un autre. On ne peut calculer exactement quel a été l'effet pour chaque pays. Si on veut cependant faire des comparaisons, alors il ne faut pas uniquement considérer le budget, mais aussi compter les prêts qui sont consentis à des conditions très favorables via la Banque Européenne d'Investissement, les « facilités Ortolini »... Ces prêts sont répartis inégalement entre les Etats membres. Certains pays comme l'Irlande, l'Italie et la Grande-Bretagne ont fait davantage appel à ces prêts que d'autres. Ce serait impossible de peser sur une balance de pharmacien les avantages et inconvénients de la politique communautaire, il serait hors de propos de faire ces calculs. Le budget est le résultat d'une politique d'ensemble et si vous voulez voir à quoi l'argent est employé, vous devez le faire dans une dimension et dans un esprit communautaire.

□ Il y a cependant un problème quand les Britanniques, dont le produit intérieur brut par habitant est très inférieur à la moyenne CE (73 % en 1976), supportent une partie aussi importante du budget. L'actuelle politique budgétaire assure-t-elle de manière satisfaisante la redistribution entre régions riches et pauvres de la CE ?

Un volet social pour l'acier

Gaston Geens : Tous les pays, et certainement la Belgique, reconnaissent qu'il y a là un problème. Les autres Etats membres recherchent une solution par les transferts. Les Allemands surtout sont d'avis que les Britanniques devraient en fait davantage s'intégrer dans la politique communautaire. S'ils achetaient par exemple davantage de produits agricoles dans la CE, le problème ne se poserait pas de la même façon. Actuellement, ils sont encore très orientés vers le marché du Commonwealth, et paient ainsi beaucoup à la Communauté par les prélèvements agricoles sur les produits en provenance de pays tiers.

La Belgique a déjà clairement indiqué dans quelle direction il ne faut pas s'engager dans la recherche d'une solution. D'abord, il ne peut être question de dépasser la limite de 1 % comme taux communautaire de la TVA et de cette manière d'accroître les ressources propres de la CE. Nous sommes déjà très près de cette limite et, pour la Belgique, elle représentera en 1980 environ 15 milliards FB de rentrées que nous cédons à la Communauté. Chaque augmentation de pourcentage augmente ce qui est imputé au budget national. Pour nous, 1 % est une limite absolue, et en tous cas, on doit d'abord résoudre d'autres problèmes.

Deuxièmement, nous sommes très opposés à l'introduction d'une contribution progressive, tant que les régimes d'imposition varieront fortement de pays à pays. Pour la Belgique, qui appartient au groupe de pays où la part des impôts directs est la plus élevée des Neuf et où existe déjà une forte progressivité, une contribution progressive signifierait une charge déraisonnable.

□ Alors dans quelle direction doit-on aller ?

Gaston Geens : Dans les limites du budget existant, qui peut connaître une croissance raisonnable, on doit tendre à une réorientation et un nouvel équilibre à long terme, à engager des dépenses plus importantes afin de résoudre les problèmes structurels des Etats membres, et enfin les dépenses doivent se faire d'une façon plus qualitative et rationnelle. Il ne convient pas de rechercher la solution dans une simple augmentation des contributions, sans savoir à quoi l'argent est employé.

« Nous ne voulons en aucune façon donner à croire aux industriels de la sidérurgie qu'ils peuvent développer une stratégie en fonction d'un encadrement permanent du marché. »

Après trois années d'applications des mesures anti-crise dans la sidérurgie (plan Davignon), la Commission n'a pas hésité à remettre en cause la légitimité du système, c'est ce qu'a expliqué M. Davignon, membre de la Commission chargé des affaires industrielles, lors d'une conférence de presse tenue le 8 novembre à Bruxelles.

Les premières mesures étaient en effet provisoires et visaient un objectif bien précis, elles ne constituaient pas un système définitif. Désormais l'effort de la Commission portera davantage sur la restructuration de la sidérurgie.

1980

Des allègements au système anti-crise sont prévus pour 1980. Par exemple, les prix minima ne seront plus appliqués aux ronds à béton et aux lames marchands, sauf décision contraire due à une aggravation du marché d'ici à juin 1980.

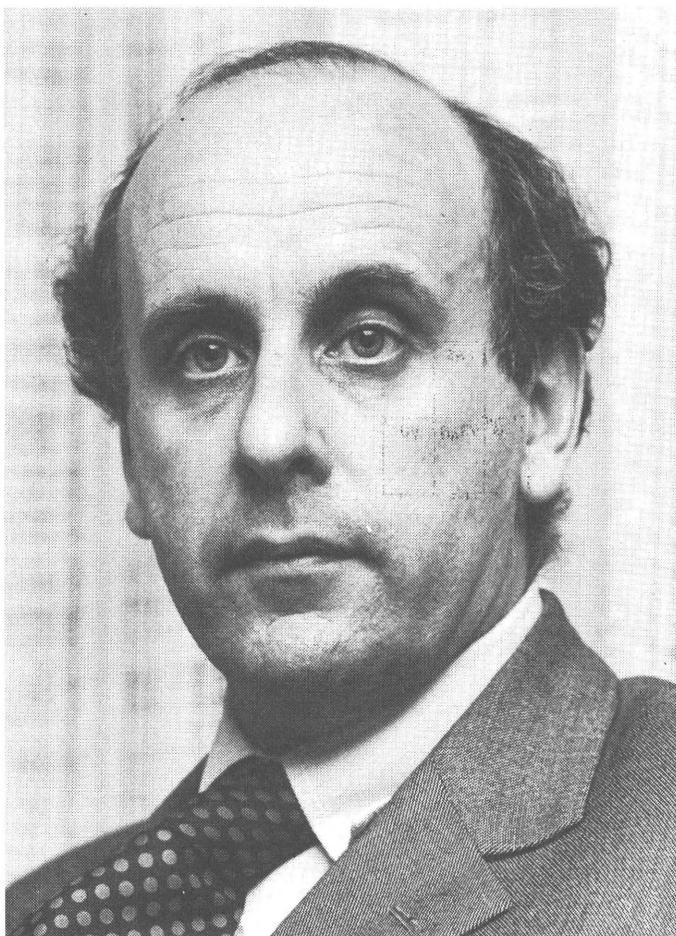
Ces allègements substantiels ont été décidés bien que dans l'ensemble les prévisions pour 1980 ne soient pas bonnes : la situation économique générale n'est pas bonne (renchérissement de l'énergie, croissance limitée...), on a le sentiment que « les Etats-Unis comptent monter une opération protectrice », les prévisions pour les secteurs traditionnellement gros consommateurs d'acier (automobiles, biens d'équipement) ne sont pas optimistes.

La crise touche encore la sidérurgie communautaire et elle justifie donc le maintien de mesures anti-crise. Il ne faut pas perdre de vue que les prix moyens des produits sidérurgiques restent de 15 à 20 % inférieurs dans la Communauté par rapport à ceux pratiqués sur les marchés américains et japonais. En outre, la sidérurgie européenne « tourne » en moyenne aux environs de 60 % de ses capacités contre environ 75 % au Japon et 85 % aux Etats-Unis.

Enfin, sur le plan social, 1980 sera l'année la plus difficile dans la sidérurgie en France, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays.

Plan externe

Au plan externe, la deuxième année d'application des mesures prises en décembre 1977 a montré leur efficacité. Le but principal était de permettre l'affermissement des prix dans la Communauté. Il est atteint : le niveau des



E. Davignon, membre de la Commission

prix à l'importation a augmenté, pour la majorité des produits, de 25 % par rapport à fin 1977.

La combinaison des mesures autonomes et des Arrangements pris avec d'autres pays producteurs a entraîné un recul des importations de la Communauté et une évolution favorable de ses exportations. Les perspectives pour 1980 sont cependant peu favorables ce qui plaiderait pour une continuation du système actuel. Un certain nombre de mesures d'allègement s'avèrent pourtant nécessaires « pour écarter tout danger de cristallisation des tendances protectionnistes qui ne seraient pas dans l'intérêt de la Communauté, deuxième exportatrice d'acier du monde. »

Volet social

« La Commission, souligne M. Davignon, attache une importance primordiale à ce que le Conseil de ministres approuve les crédits (100 millions d'UCE soit environ 4 milliards de FB) que le Parlement Européen a réinscrit au budget de la CE au bénéfice du volet social du plan anti-crise ».

La Commission a présenté au Conseil un projet de décision comportant une proposition de

participation financière de la CECA à des mesures temporaires de caractère exceptionnel au profit de la sidérurgie. Ces mesures concernent la mise à la retraite anticipée de certains travailleurs, la prise en charge partielle des pertes de salaire, le versement d'allocations spéciales diverses. Ces mesures, indispensables à la solution des problèmes de l'emploi créés ou aggravés par la restructuration de l'industrie sidérurgique, sont adaptées aux caractéristiques des conditions de travail dans ce secteur et à l'évolution de l'emploi dans les bassins concernés. Elles ont fait l'objet d'un très large consensus entre les organisations intéressées (syndicats de travailleurs, employeurs et utilisateurs) au sein du Comité consultatif CECA. Leur mise en place est un élément essentiel pour une participation efficace de l'ensemble des partenaires sociaux à la restructuration sidérurgique.

« La Commission n'acceptera pas la responsabilité d'une caricature intolérable qui veut que, d'une part, la situation est moins tendue pour les industriels et les gouvernements et, d'autre part, on se prive d'un instrument pour intervenir en faveur des travailleurs de la sidérurgie » a conclu M. Davignon.

Professeur Prigogine :

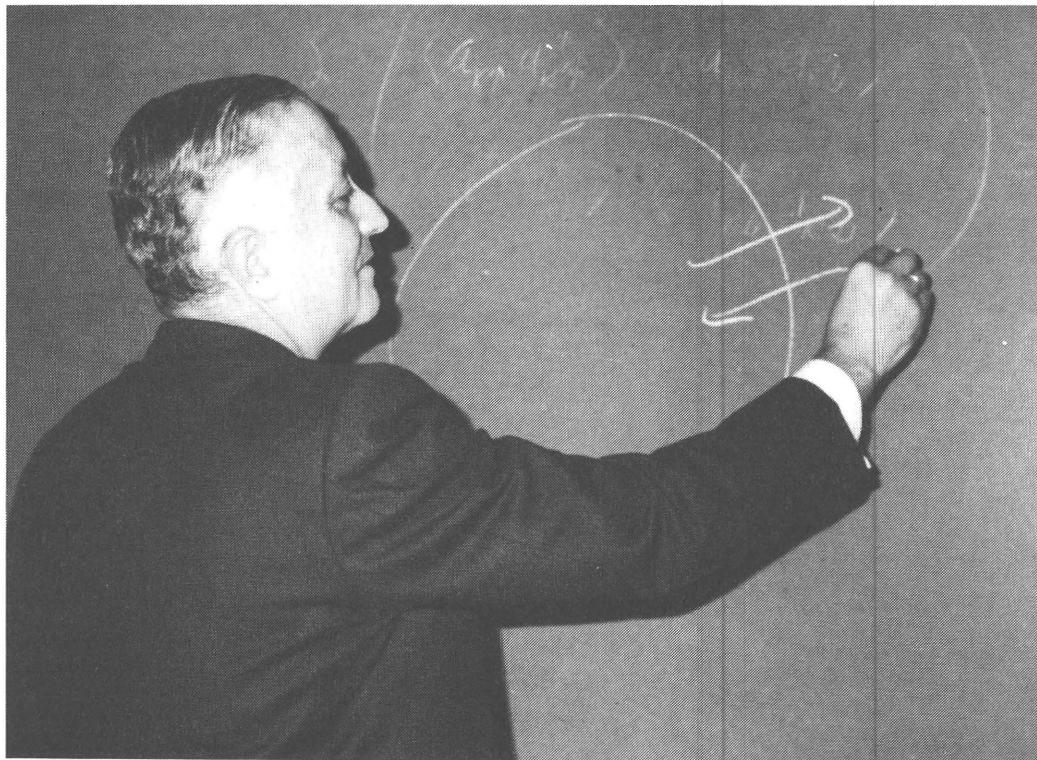
L'utilisation rationnelle de l'énergie est indispensable

L'impératif de réduire la dépendance énergétique européenne vis-à-vis du monde extérieur, devrait être traduit, non simplement par une attitude négative d'avarice, mais au contraire comme une incitation qui devrait nous conduire à de nouvelles connaissances. C'est la raison pour laquelle l'un de nous a suivi les travaux de la commission européenne (1). Une des conclusions qui ressort de ces travaux est que l'effort nécessaire pour économiser une fraction significative de notre consommation d'énergie est inférieur à celui qu'exige la mise en place d'une puissance équivalente à partir de sources énergétiques supplémentaires (2). Il est donc raisonnable que notre société consacre à ce problème, un effort comparable à celui qu'elle a consenti pour développer la recherche de nouvelles sources d'énergie. A ce point de vue, il faut bien remarquer qu'au niveau de l'industrie, l'énergie ne représente qu'une faible fraction du coût direct et dès lors il serait chimérique d'attendre des industriels l'effort de recherches nécessaires pour explorer pleinement ces possibilités. Cette initiative revient donc aux pouvoirs publics nationaux ou communautaires.

On pourrait se demander, d'où il vient que des physico-chimistes soient impliqués dans ce type de problèmes socio-économiques ?

La réponse réside dans un trait essentiel qui caractérise toute société, et singulièrement la nôtre, — c'est la non-linéarité de l'interaction dans les processus socio-économiques. La société est tissée de relations d'interdépendances coopératives ou concurrentielles qui introduisent des rétroactions positives et négatives. Ces effets collectifs rendent la prédiction difficile et entraînent dans certains cas un alourdissement disproportionné du bilan énergétique.

La circulation automobile constitue une bonne illustration de ce type d'effet. Ainsi sur une route vide, une voiture consomme une quantité d'essence dépendant principalement de ses caractéristiques intrinsèques (puissance, poids...) et du mode de conduite. Une étude récente (3) de comportement individuel des voitures en milieu urbain a mis en évidence l'importance relative des différents facteurs qui déterminent la consommation énergétique. Il en ressort que l'élément collectif du trafic prédomine, et la consommation d'énergie par kilomètre croît très rapidement lorsque la densité des voitures augmente. On a pu montrer que dans une grande ville, l'addition d'une



seule voiture au trafic urbain se solde par une consommation supplémentaire qui se divise en deux parties. La première étant, bien sûr la consommation de la voiture ajoutée, la seconde, moins intuitive, représente l'accroissement de la consommation des autres véhicules suite à l'encombrement accru de ce fait. L'aspect étonnant de ces observations réside dans le fait que ces deux dépenses supplémentaires sont du même ordre de grandeur.

Mais le problème énergétique doit être également abordé à un tout autre niveau : celui de l'évolution des villes. Récemment, notre groupe a montré que l'évolution urbaine est un processus de self-organisation où la structure reflète les non-linéarités des interactions des acteurs en présence (4). C'est précisément, parce que les critères de localisation des différents types d'entrepreneurs et de résidents s'influencent mutuellement, que toute modification d'une des variables (transport ou coût d'énergie) se répercute dans l'ensemble du système. Ces recherches encore à leurs débuts montrent qu'une ville pourrait évoluer vers des structures nettement différentes caractérisées par des besoins énergétiques bien distincts, en fonction des moments critiques de son histoire. Ainsi une augmentation du coût transport pourrait soit entraîner la formation de villes satellites soit regrouper la population vers le centre ville. Seul un développement de cette approche peut nous per-

mettre de connaître l'importance de ces effets non-linéaires et ainsi de savoir comment intervenir efficacement.

Le professeur Ilya Prigogine de l'Université Libre de Bruxelles, prix Nobel de chimie 1977, est un des membres du groupe d'experts qui avait été chargé par la Commission d'examiner les implications d'un passage plus rapide à une société de croissance économique en énergie et qui rédigea à

Donc un effort considérable de recherche doit être consenti dans ce domaine. Mais l'approche interdisciplinaire requise ne peut se faire que dans des institutions d'un type nouveau qui échappent au cloisonnement académique des Universités et aux impératifs à court terme qui sont le lot des industriels.

Ce problème n'est qu'un cas particulier d'une préoccupation plus vaste : doter les Communautés Européennes d'un nouveau système scientifico-technologique qui permet la réalisation d'objectifs perçus par notre société. Peut-être n'est-il pas mauvais de rappeler que ce sont de telles considérations qui ont été à l'origine de la création, au sein des Communautés Européennes, du comité ESIST (European Society and its Interaction with Science and Technology). L'impulsion donnée à cette activité, notamment par le Dr. G. Schuster, a déjà conduit à préciser les conditions d'une telle action.

ce titre le « rapport Saint-Geours ». Dans cet article, le professeur Prigogine nous explique les raisons de sa participation au groupe Saint-Geours et insiste sur la nécessité de promouvoir la recherche scientifique afin de parvenir à des économies d'énergie.

Références

- 1) Direction pour les économies d'énergie et les prévisions énergétiques. « Pour une croissance économe en énergie », Etude dirigée par J. Saint-Geours.
- 2) U. Colombo and O. Bernardini, « A Low Energy Growth 2030 Scenario and the Perspectives for Western Europe », Report prepared for the C.E.E., Panel on Low Energy Growth. G. Leach, « A Low Energy Strategy for the U.K. » II. D. Science Reviews, London 1979.
- 3) L. Evans, R. Herman and T. Lam, « Multi-variate Analysis of Traffic Factors Related to Fuel Consumption in Urban Driving », Transportation Science, 10, 205, 1976.
- 4) P.M. Allen, J.-L. Deneubout, M. Sanglier, F. Boon, A. Palma, « Dynamic Urban Models » — Reports to the Department of Transportation U.S.A. under contracts TSC-1185-1460, 1977, 1978. P.M. Allen, M. Sanglier, « Dynamics of a Central Place System », Geographical Analysis, Vol. 11, n° 3, July 1979.

Les sources énergétiques alternatives

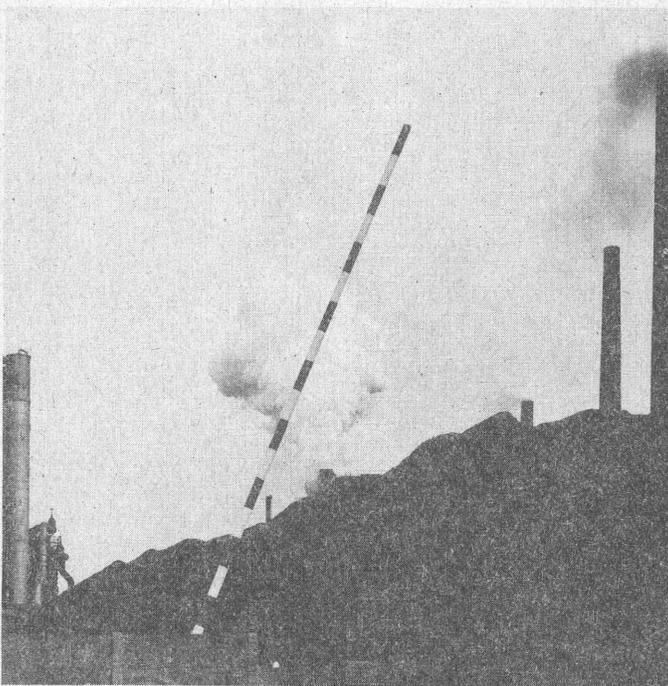
1. Introduction

Suite à l'augmentation drastique des prix du pétrole en 1973, on s'est rendu compte que les réserves mondiales en combustibles fossiles n'étaient pas illimitées et qu'une extraction trop rapide aurait de sérieuses conséquences. Il apparut clairement que l'énergie devait être économisée dans tous les pays du monde et plus particulièrement dans les pays industrialisés si l'on voulait maintenir le même type de mode de vie.

Dans ce contexte, les Etats membres de la Communauté ont opté pour la recherche et l'exploitation de nouvelles sources d'énergie. Environ 60 % de l'énergie primaire de la Communauté étant importée, il convient que les principaux objectifs de sa politique énergétique visent à limiter cette dépendance en apportant l'attention nécessaire aux sources énergétiques internes, à freiner la croissance future de la demande énergétique — sans que cela ait des répercussions préjudiciables pour la stabilité économique et sociale ou pour la qualité de la vie — et à développer les sources énergétiques alternatives.

Le 22 août 1975, le Conseil de ministres de la CE a approuvé un premier programme de recherche et développement en matière de politique énergétique. Ce programme qui arrivait à échéance le 30 juin 1979, visait notamment la promotion de nouvelles techniques pour l'économie d'énergie par des mesures précises, comme le financement de projets de démonstration sélectionnés constituant une possibilité d'exploitation des résultats des recherches communautaires ou nationales et des programmes de recherche.

Compte tenu des travaux prometteurs réalisés sur base du premier programme en matière de politique énergétique et des résultats obtenus dans la coordination des activités entre Etats membres, un deuxième programme quadriennal (1979-1983) a été approuvé; il constituera le prolongement logique du premier programme.



Photos F. Van Uffel

2. Les sources énergétiques alternatives

Si aucune source énergétique alternative n'est développée, à long terme, le gaz naturel et le pétrole, qui satisfont près des 3/4 des besoins énergétiques de la Communauté, devraient être remplacés par des agents énergétiques qui actuellement satisfont ensemble à peine 25 % des besoins. Ainsi, par exemple, la part de l'énergie nucléaire dans le « paquet » total s'accroîtra certainement, mais si son développement n'est pas fortement stimulé, il est peu probable que cette forme d'énergie constitue dans un avenir proche un contrepoids appréciable aux énergies fossiles. L'idée même de sources énergétiques dites « alternatives » s'est développée internationalement, inspirée par de telles perspectives. L'objectif est de

promouvoir une série d'énergies « naturelles », non polluantes et inépuisables. De nombreux procédés et techniques d'application d'énergie alternative ont été développés.

Le concept « énergie alternative » recouvre ici :

- l'énergie solaire,
- l'énergie éolienne;
- l'énergie géothermique;
- la fusion thermonucléaire.

Les autres sources énergétiques classiques qu'il conviendrait de développer pour remplacer le pétrole seront examinées ultérieurement.

Avant de voir en détail chacune de ces sources énergétiques alternatives, examinons brièvement la concrétisation de la politique énergétique communautaire en ce domaine.

En dehors de la coordination générale, la Communauté exécute des activités spécifiques de recherche et développement que l'on peut schématiquement regrouper dans les catégories suivantes :

- actions directes, exécutées par la Commission via le Centre commun de recherche;

- actions indirectes, consistant en des projets confiés à des centres de recherche des Etats membres; la part de la Communauté dans les frais peut, en principe, atteindre au maximum 50 %.

- des projets de démonstration, qui sont plutôt des actions de développement que de recherche; le but est de contribuer au dernier stade de la « traduction » de nouvelles technologies en possibilités d'application pratique. Le travail est confié à des instances et des entreprises des Etats membres intéressées en la matière; la Communauté supporte au maximum 50 % des coûts.

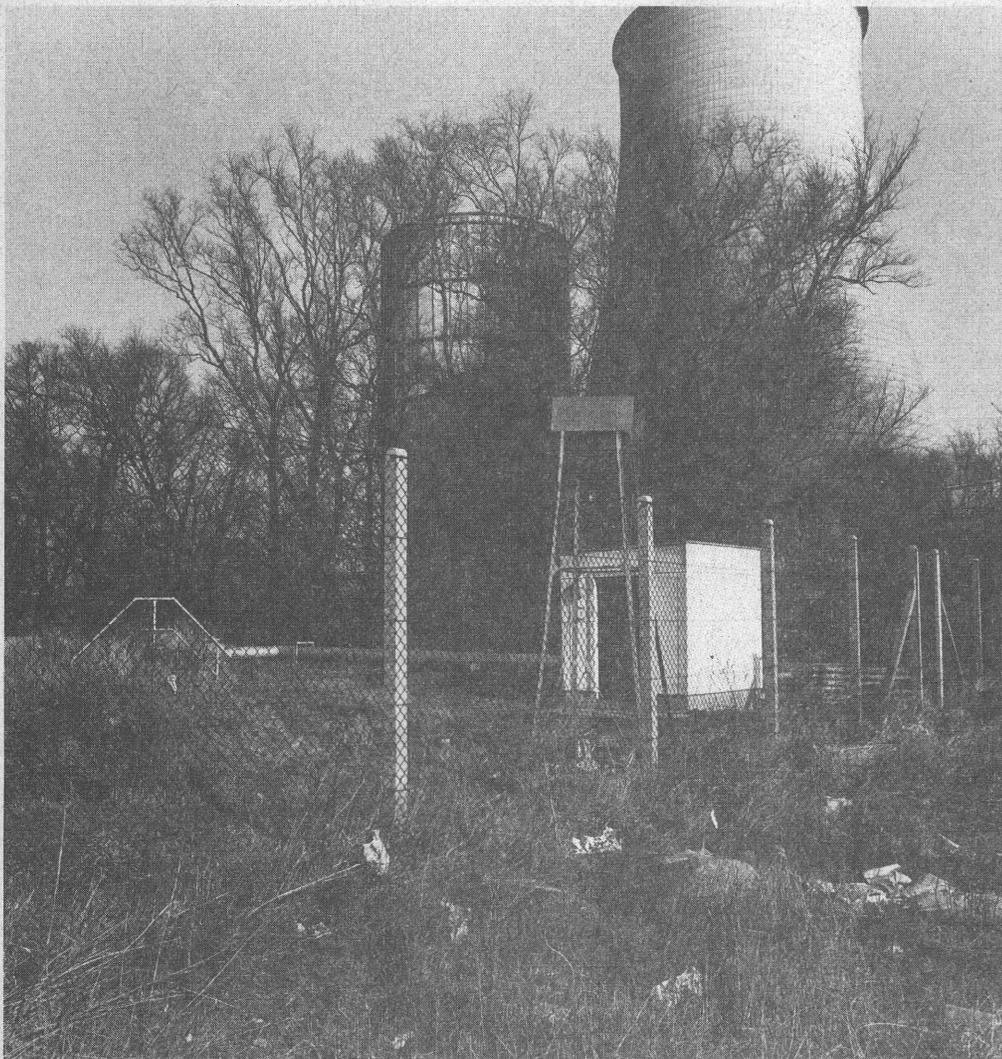
A. Energie solaire

Le soleil produit de l'énergie sous forme d'ondes électromagnétiques. Une partie de ce rayonnement atteint la surface terrestre après avoir traversé l'atmosphère, c'est le rayonnement solaire direct. Une autre partie est dispersée par l'atmosphère et atteint la terre en rayonnement diffus. Le rayonnement global et le rapport entre ces deux composants dépendent de la situation géographique, de la période du cycle quotidien et annuel et des conditions météorologiques.

Lorsqu'on calcule la réception annuelle d'énergie solaire, on constate que le soleil envoie sur le sol belge 60 fois autant d'énergie que ce que l'on consomme d'énergie primaire. Or l'intensité moyenne de rayonnement est en Belgique deux fois moindre que dans les régions tropicales.

L'énergie solaire est généralement considérée comme non-polluante. De plus, elle offre l'avantage d'être indépendante de toute infrastructure (moyens de transport pour le pétrole, réseaux électriques, pipe-lines...) puisqu'elle peut être recueillie sur place.

Grâce à des accumulateurs, les surplus d'offre quotidiens ou sai-



sonniers peuvent être stockés entièrement ou partiellement et être valorisés plus tard lorsque l'offre directe est insuffisante. Théoriquement, l'énergie des rayons solaires peut être transformée en énergie utile par une série de techniques diverses, non seulement sur la terre, mais aussi dans l'atmosphère ou même dans l'espace. La transformation des rayons du soleil en chaleur semble contenir les perspectives d'application les plus réalistes en Europe Occidentale.

Etant donné le potentiel hautement théorique du rayonnement solaire, pour des raisons techniques et économiques, on ne peut conclure que cette source énergétique est susceptible d'être utilisée à grande échelle.

Depuis quelque temps, un programme de recherche et développement actif est exécuté au niveau communautaire en vue d'augmenter la part potentielle de l'énergie so-

laire dans l'approvisionnement énergétique de la CE.

Les premiers résultats de ce premier programme de recherche et développement en matière de politique énergétique contribuent à l'identification des domaines dans lesquels une recherche plus importante est éventuellement nécessaire et dans lesquels des applications déterminées de l'énergie solaire sont avancées au point d'être devenues quasiment concurrentielles.

Le but le plus important est de développer l'utilisation de l'énergie solaire à un niveau tel qu'elle pourrait fournir une partie de l'approvisionnement énergétique de la CE.

Il est évident que depuis la récente crise pétrolière, on enregistre une progression assez spectaculaire. Des milliers de chaudières et de piscines chauffées à l'énergie solaire ont été construites dans la CE. Ce qui a eu une influence légère mais significative sur l'emploi : dans la

CE, près de 200 sociétés se sont immédiatement tournées vers le marché de l'énergie solaire. Maintenant que le monde industriel conçoit que l'énergie solaire est sur le point de devenir une source énergétique viable et concurrentielle, l'intérêt pour le rôle potentiel que l'énergie solaire peut remplir sur le marché de l'aéronautique et du chauffage augmente. Les applications possibles sont notamment le préchauffage de l'eau pour l'industrie et les services publics, des applications dans le domaine du matériel organique comme la sylviculture commerciale et la génération d'électricité. Nombre de ces applications demandent un certain soutien financier afin que les entreprises et le secteur public soient stimulés à prendre des décisions d'investissement en faveur des applications de l'énergie solaire qui exigent de grands investissements en capital. Parce qu'on aura contribué à leur financement, un certain nombre de projets de démonstration dans le domaine de l'énergie solaire se réaliseront.

Les projets de démonstration choisis doivent cependant répondre à des critères précis tel le prolongement industriel et commercial qui doit d'abord être prouvé par des études et des recherches.

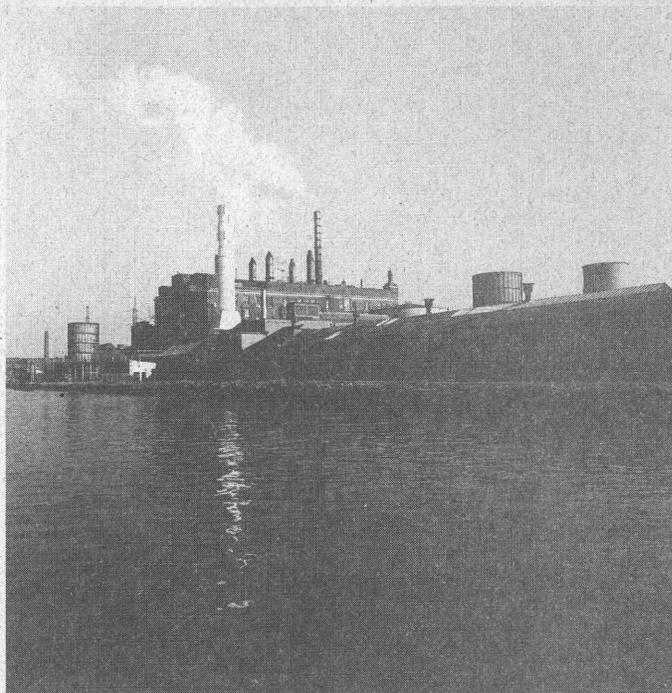
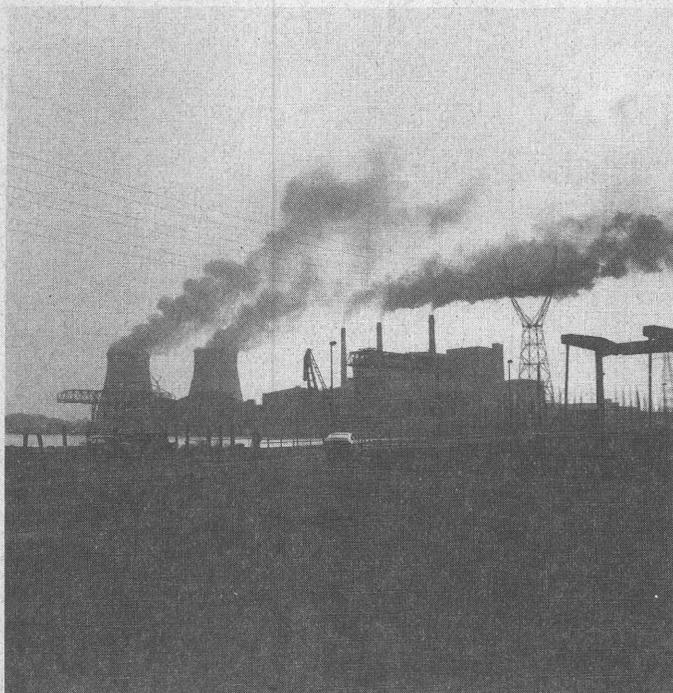
Les projets doivent satisfaire au règlement (CEE) n° 1302/78 du Conseil, principalement à son article 4. Les coûts de l'installation (ou des installations) produisant de l'énergie utile ne peuvent, en général, pas se chiffrer à moins de 100.000 UCE. Dans le premier programme CEE de recherche et développement, un budget total de 17,5 millions d'UCE était consacré à l'énergie solaire.

Le prochain programme couvrant la période 1979-1983, durant laquelle l'énergie solaire fera l'objet d'activités dans le monde entier, il semble raisonnable d'augmenter davantage le rythme des travaux communautaires. De plus grandes dépenses seront nécessaires pour couvrir les frais plus élevés des études ainsi que pour les installations d'essais nécessaires avant que puisse commencer une éventuelle phase de démonstration.

Le budget général de l'actuel programme ne doit pas être considéré comme une référence utilisable; en effet, ce programme et le budget s'y rapportant ont été élaborés en 1974/75 lorsque l'énergie solaire ne suscitait pas encore l'intérêt qu'elle suscite aujourd'hui; en outre, il faut tenir compte de la dévaluation monétaire qui, depuis cette époque, est apparue comme conséquence de l'inflation.

C'est pourquoi le budget général de 58 millions d'UCE pour la période 1979-83 constitue un effort minimum qui doit nécessairement être respecté si l'on veut arriver à une production énergétique significative en l'an 2000.

Il est clair que la part exacte de l'énergie solaire n'est pas encore connue avec précision car elle dépend en large mesure de l'évolution du prix des énergies fossiles dans les années à venir, de la diminution des investissements nécessaires pour l'énergie solaire et de la prise de conscience et de la volonté politique d'augmenter l'indépendance énergétique de la CE; en d'autres mots de ce qui peut être fait dans le domaine des sources énergétiques non-conventionnelles. On peut raisonnablement s'attendre à ce que la part de l'énergie solaire en Europe atteigne 5% en l'an 2000 et 10% vingt ans plus tard. Les applications du chauffage solaire peuvent être développées plus rapidement que,



par exemple, la production d'électricité solaire qui requiert une technologie plus avancée et nécessite une plus longue période de développement. Petit à petit, la part de chacune sera cependant d'importance égale.

Un programme communautaire d'énergie solaire doit également être tourné vers le marché de l'exportation. La pénétration potentielle du marché est plus importante dans les pays ensoleillés où l'énergie solaire s'adapte particulièrement bien aux schémas modernes de développement décentralisé; dans ce contexte, il ne faut pas perdre de vue les programmes de coopération entre la CE et le tiers monde.

B. Energie géothermique

Par énergie géothermique, on entend la chaleur contenue dans les couches les plus profondes de la terre. Dans ces couches, la roche se trouve à haute, et parfois très haute, température et peut donc être utilisée comme source de chaleur. Cette chaleur peut être transportée à la surface de la terre au moyen d'un fluide. Dans la plupart des Etats membres, environ un tiers de l'énergie utilisée sert au chauffage des locaux; cette partie sert donc à produire de la chaleur à moins de 100 degrés sous forme d'eau chaude ou d'air chaud. C'est là que la géothermie à température peu élevée prend toute sa signification économique.

Ensuite, des nappes aquifères doivent être trouvées sous les régions habitées; elles doivent être situées suffisamment profondément afin que la température et le débit soient satisfaisants. On peut considérer que la terre offre partout de l'énergie géothermique à condition de pénétrer suffisamment profondément dans l'écorce terrestre.

La part potentielle de l'énergie géothermique dans l'approvisionnement énergétique de la Communauté par des sources internes est cependant limitée, d'une part, par la nécessité de combiner une source de chaleur et une source aquatique, l'eau faisant fonction d'intermédiaire dans la transmission de la chaleur, et d'autre part, les coûts des forages profonds sont tels que

l'exploitation de l'énergie géothermique, même combinée à une source aquatique, n'est économiquement rentable que dans certaines conditions favorables.

Toute chaleur géothermique acquise dans la Communauté est soumise à ces limites.

La réunion de données concernant le courant de chaleur dans tous les Etats membres, en vue de la préparation de cartes pour l'ensemble de la Communauté, a été organisée et se poursuit favorablement.

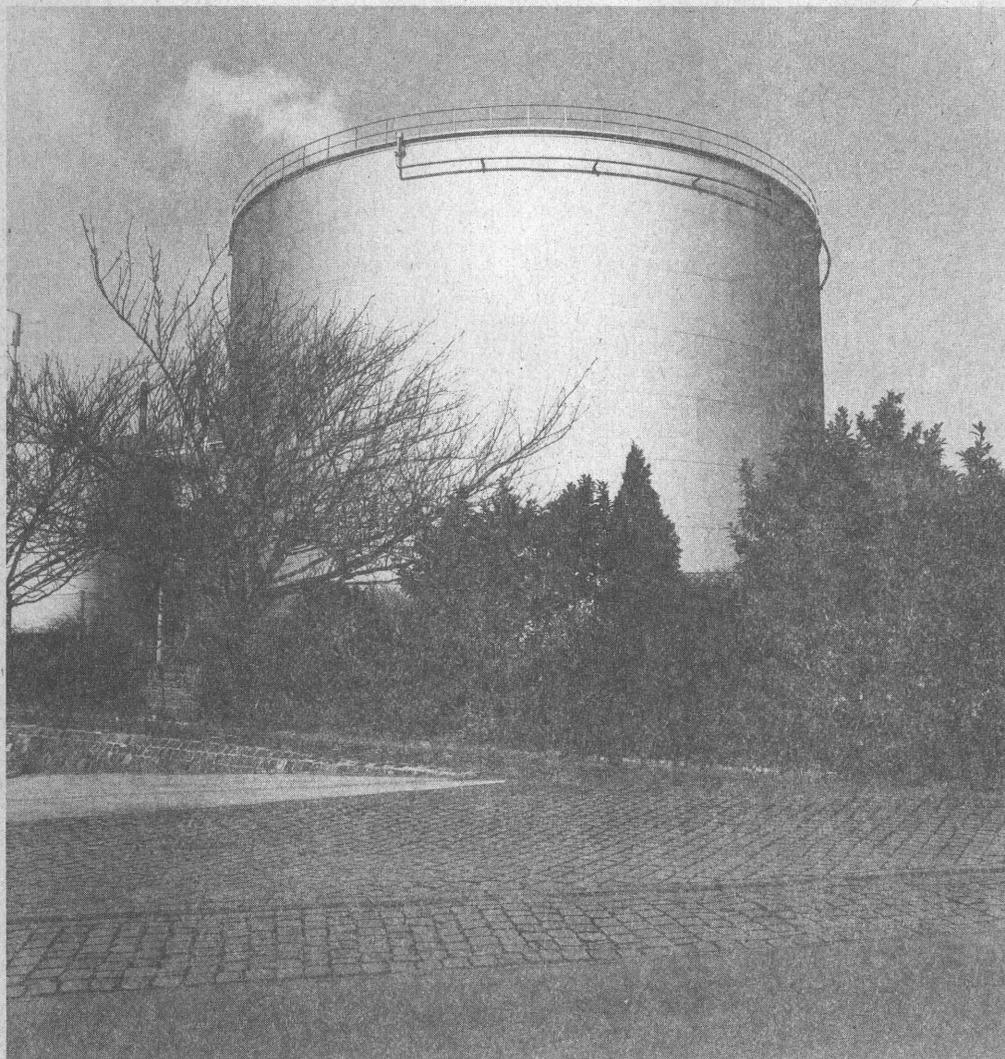
Des méthodes de sondage ont été testées dans des régions connues de telle sorte qu'elles puissent être utilisées plus tard dans d'autres régions. On élabore des méthodes mathématiques et des expériences sont réalisées en laboratoire sur la multiplication des fissures dans les roches non filtrables, en vue de la définition d'étapes ultérieures ou de nouvelles méthodes dans le domaine de la technologie des roches sèches et chaudes.

Les données géothermiques réunies pendant la durée du premier programme ont conduit à l'identification et à la définition de territoires déterminés où l'exploitation de l'énergie géothermique pourrait être une entreprise réaliste.

Une série de ces régions est déjà connue et l'utilisation de la chaleur thermique y est faite avec succès (Larderello, Paris et le bassin aquitain).

Pendant les cinq prochaines années, les recherches seront concentrées dans d'autres régions afin d'y pratiquer finalement un sondage de reconnaissance.

Ceci n'exclut bien sûr pas la continuation des études commencées, spécialement concernant la réunion des données sur la température et les courants thermiques dans d'autres régions. Pendant cette période, on s'occupera principalement d'une exploration plus détaillée, d'études sur la « praticabilité » et des aspects économiques de l'énergie thermique. Un montant de 20 millions d'UCE est prévu dans le programme communautaire 1979-1983.



C. Energie éolienne

Devant l'utilisation séculaire des moulins à vent, on peut se demander si cette source énergétique alternative ne doit pas à nouveau être prise en considération.

Il est sans doute pensable de faire actionner un générateur électrique par un moulin à vent. La force éolienne est très importante. Il est généralement admis que la vitesse moyenne minimale du vent doit s'élever à 5 à 6 mètres par seconde.

Les oscillations de la force éolienne sont importantes et les variations peuvent sembler rapides (rafales) ou lentes (périodes de calme plat ou de vent constant). Comme pour l'énergie solaire se pose donc un problème de surplus énergétique et l'énergie éolienne n'est pas disponible à tous moments.

En Belgique, la production d'électricité à petite échelle à partir

de l'énergie éolienne est déjà d'application, mais à des prix encore peu compétitifs, le pays disposant d'un réseau électrique particulièrement important. Point de vue économique, cette manière de produire de l'électricité peut seulement être recommandée là où le raccordement au réseau existant revient cher. Les aérogénérateurs de très grandes capacités sont nécessaires pour la production à grande échelle (de l'ordre du Mégawatt), ils posent encore des problèmes importants de résistance au vent. Aucune proposition communautaire concrète n'a encore été formulée. Un groupe d'experts a cependant été constitué pour formuler des propositions à ce sujet.

Cet intérêt limité apparaît dans le budget. Seulement 3 millions d'UCE sont prévus d'ici à 1983.

D. La fusion thermonucléaire

En marge du programme des « réacteurs rapides », la Communauté effectue des recherches sur un type de réacteur basé sur la technique de la fusion thermonucléaire.

Ce réacteur est une source d'énergie potentielle particulièrement intéressante, car peu ou pas de déchets radioactifs sont libérés lors de la fusion nucléaire. Cette nouvelle technique pourrait donc procurer une énergie « propre » et abondante. Ce procédé est développé plus avant par le projet Joint European Torus (J.E.T.). L'Europe a cependant perdu beaucoup de son avance dans ce domaine à cause de la longue discorde entre Etats membres à propos du site d'implantation du JET. En octobre 1977, Culham en Grande-Bretagne a été choisi comme site d'implantation. L'appareil d'essai est en construction et coûtera à peu près 8 milliards de FB.

3. Conclusions

Lorsque l'on dresse le bilan du premier programme de recherche, on doit d'abord tenir compte de la mesure dans laquelle les objectifs sont atteints et ensuite des résultats concrets de chaque projet pris isolément. Bien qu'une appréciation définitive de ce programme ne puisse être donnée, quelques conclusions peuvent être tirées.

L'objectif général de ce premier programme était l'intensification de la recherche et du développement dans les cinq secteurs inscrits dans la résolution du Conseil par la stimulation des travaux pouvant être exécutés plus efficacement sur le plan communautaire qu'au national et par l'encouragement de la coordination et de la coopération par delà les frontières nationales. On a enregistré des résultats appréciables sur ces deux points. D'une certaine manière, les résultats de ce programme ne peuvent pas être uniquement mesurés d'un point de vue scientifique ou suivant la quantité de rapports, publications et subventions. Il faut aussi tenir compte des effets indirects non-mesurables de la coordination et de la coopération.

Ces études et ces projets sur les sources énergétiques nouvelles et alternatives doivent être placés dans la politique scientifique globale de la CE.

70 % du budget prévu pour la recherche scientifique et technique seraient réservés aux sources énergétiques propres, conjointement à une meilleure sécurité des réacteurs nucléaires et à la prévention de la pollution.

Notons ici que, en 1978, la Communauté a consacré à la recherche scientifique et technique pour des objectifs non-militaires davantage de crédits que les Etats-Unis et presque le double que le Japon.

Communautairement nous sommes sur le bon chemin. Il est à espérer que les divergences de vue nationales ne compromettent plus la politique communautaire.

Fonds Régional : 200 millions FB d'aide

Les provinces de Luxembourg, de Liège et du Hainaut, à l'exception des arrondissements d'Ath et Tournai, comptent parmi les bénéficiaires d'actions proposées par la Commission contribuant au développement de certaines zones particulièrement touchées par les difficultés de l'industrie sidérurgique.

Ces actions font partie d'un premier train d'actions communautaires spécifiques qui seront financées par la section « hors-quota » du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). La Commission prévoit des dépenses d'un montant de 220 millions d'UCE (environ 8,8 milliards de FB) sur une période de cinq ans (1980-1984).

Outre les actions dont bénéficieront les provinces belges, la Commission a proposé quatre autres types d'actions : des actions qui contribueront au développement de certaines régions affectées par l'élargissement de la Communauté (Mezzogiorno et Sud de la France); des actions en faveur de certaines zones particulièrement touchées par les difficultés de la construction navale (comtés du Royaume-Uni); des actions contribuant à la diversification des sources d'énergie au Mezzogiorno et d'autres contribuant au développement du tourisme en Irlande et en Irlande du Nord.

Caractéristiques

Ces cinq types d'actions spécifiques ont pour but de prévenir les effets de déséquilibre qui pourraient se produire au détriment de régions qui présentent déjà des niveaux de développe-

ment nettement insuffisant. Les objectifs spécifiques à atteindre sont fixés par des programmes d'ensemble, correspondant aux besoins socio-économique des régions et propres à créer les conditions de leur auto-développement.

Le recours à la section « hors-quota » du FEDER est également caractéristique. Jusqu'à présent, le Fonds de Développement Régional, dont l'objet est d'atténuer les déséquilibres régionaux dans la Communauté, intervenait uniquement par l'intermédiaire d'une section « sous-quota » selon une répartition déterminée des quotas entre Etats membres.

La section « hors-quota » a été créée par décision du Conseil en février 1979. Elle doit permettre de financer des actions communautaires spécifiques liées à la mise en œuvre de politiques de la Communauté dans d'autres domaines, ou, exceptionnellement, destinées à faire face aux conséquences structurelles d'événements particulièrement graves dans une région. Les actions « hors-quota » ne sont donc pas limitées par la répartition entre Etats membres qui prévaut dans la section « sous-quota ». La section « hors-quota » finance des programmes spéciaux présentés par les Etats membres pour approbation par la Commission. Elle peut ainsi soutenir une gamme d'activités que le FEDER n'a pas pu aider jusqu'à présent (études de marché, promotion de l'innovation industrielle, services de conseil de gestion, etc...), et des catégories plus larges d'investissements. Les taux de participation sont plus élevés, ils peuvent aller jusqu'à 70 % pour certains types d'opération.

Actions « sidérurgiques »

Outre les régions belges, des comtés britanniques et la province de Naples (Italie) bénéficieront de l'action spécifique « sidérurgie » proposée par la Commission. Un montant de 43 millions d'UCE (environ 920 millions de FB), dont entre 5 et 7 millions d'UCE (entre 200 et 280 millions de FB) pour les provinces belges, est proposé. Le Fonds pourra participer, dans le cadre du programme spécial, à des opérations qui ont pour objet l'amélioration de l'environnement physique et social (aménagement des sites industriels et urbains dégradés), la construction et la modernisation de logements destinés aux travailleurs et nécessaires pour attirer des activités procurant des emplois, le développement des petites et moyennes entreprises (aides en matière de gestion et

d'organisation et d'accès aux capitaux à risque) et l'encouragement à l'innovation industrielle (collecte et diffusion de l'information sur l'innovation, mise en œuvre de celle-ci dans les PME).

Les pouvoirs publics, les collectivités locales, les organismes divers, les entreprises et les particuliers comptent parmi les catégories de bénéficiaires du concours du Fonds.

Montant prévisionnel relatif au programme spécial concernant les provinces du Luxembourg, de Liège et du Hainaut à l'exception des arrondissements d'Ath et Tournai.

Article	Opérations	1980	1981	1982	1983	1984	TOTAL
4.1	Aménagement des sites	}	}	}	}	}	3
4.2	Logement						
4.3	Gestion, organisation, services communs						
4.4	Innovation						
4.5	Capital à risque						
//	Total	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	6

Compte tenu du caractère évaluatif de la présente estimation, l'incidence financière de la participation communautaire peut varier à l'intérieur d'une fourchette de 5 MUCE à 7 MUCE.

Dialogue Parlement-Commission

PAPIER RECYCLE

En 1978, environ 10 millions de tonnes de vieux papiers ont été utilisés dans la Communauté pour la production de papiers recyclés. La Commission utilise ce type de papier depuis plusieurs années. (Question n° 406/79 du parlementaire européen Linde).

EVASION FISCALE

Selon les renseignements dont dispose la Commission, la Belgique n'a pas encore adopté la législation mettant en œuvre la directive sur l'assistance mutuelle des autorités compétentes des Etats membres dans le domaine des impôts directs. Par contre, au Danemark, en Irlande, au Royaume-Uni et au Luxembourg cette di-

rective a été mise en œuvre. En France, aux Pays-Bas et en République fédérale d'Allemagne, les normes de la directive du 19 décembre 1977 ne nécessitent pas d'adaptation du droit national. La Commission ne dispose d'aucune information en ce qui concerne l'Italie. C'est ce qui ressort de la réponse à la question du parlementaire européen Glinne à propos de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale dans la Communauté.

La Commission n'est pas restée inactives en ce domaine, ainsi, le 8 mai 1978, a-t-elle présenté au Conseil une proposition de directive sur l'extension de l'assistance mutuelle entre les administrations fiscales à la TVA. Le Conseil doit encore adopter cette proposition. (Question n° 385/79).

« RHIN DE FER »

La ligne ferroviaire « Rhin de fer », dont nous avons parlé dans EURinfo n° 39, ne sera pas réouverte. La Commission a précisé au parlementaire européen Calwaert que d'après les renseignements obtenus auprès de la Société Nationale des Chemins de fer Belges, la réouverture de la ligne Anvers-Mönchengladbach pour le trafic marchandise n'offrirait pas, dans les circonstances actuelles, un degré de rentabilité suffisant. (Question n° 5/79).

PEAGE SUR AUTOROUTES

Au 18 octobre, il n'y avait pas eu de déclaration officielle du

Gouvernement belge concernant son intention de soumettre, à partir de 1980, l'usage des autoroutes à un droit de péage. La Commission estime que si les dispositions qui seront appliquées aux transporteurs belges d'une part, et celles appliquées aux transporteurs des autres Etats membres d'autre part sont équivalentes dans leurs effets, il n'y a pas d'introduction de distorsions des conditions de concurrence. Il n'est pas possible pour l'instant d'affirmer si ce principe sera respecté ou non. En tout état de cause la question fera l'objet d'un examen de la part de la Commission dans le contexte de la procédure de consultation préalable instituée en 1962. (Question n° 410/79 du parlementaire européen Müller-Herman).

Les coûts de la PAC

La politique agricole commune est un élément essentiel de l'intégration européenne. Son importance va au-delà des intérêts légitimes des agriculteurs et des consommateurs. Elle est en effet le garant du marché commun agricole, c'est-à-dire de la libre circulation des produits agricoles à l'intérieur de la Communauté.

Qui oserait douter de l'importance que certains Etats Membres attachent à leurs livraisons agricoles vers d'autres régions de la Communauté ? Actuellement les échanges intracommunautaires de produits agricoles et alimentaires portent sur près de 900 milliards de francs belges. En d'autres mots, un tiers de la production agricole est consommé ailleurs que dans le pays d'origine.

Cet engouement agricole ne se rencontre pas seulement dans le chef des pays producteurs traditionnels, tels que la France ou les Pays-Bas. L'Allemagne a développé fortement son agriculture au cours des dix dernières années : elle est devenue la troisième puissance agricole de la Communauté et ses livraisons de produits alimentaires vers ses pays partenaires dépassent non seulement celles du Danemark et de la Belgique mais encore celles de l'Italie.

Le Luxembourg — pourtant connu pour son acier et ses activités de services (banques, radiotélévision, transports aériens, tourisme) — a lui aussi trouvé dans le marché commun agricole un débouché idéal pour son agriculture spécialisée dans le lait et la viande bovine. Les Luxembourgeois eux-mêmes ne consomment qu'un tiers du beurre produit par les quatre laiteries du pays. Si la tendance actuelle continue, le moment n'est pas loin où le Grand-Duché sera aussi dépendant des débouchés extérieurs pour ses produits laitiers qu'il l'est depuis toujours pour ses produits sidérurgiques.

**

Il est vrai que le marché commun agricole présente quelques problèmes. A côté de l'écartèlement qu'il subit à chaque soubresaut monétaire, il se voit confronté à des déséquilibres parfois graves entre l'offre et la demande de certains produits. Le cas le plus flagrant est évidemment celui du marché laitier, où le déséquilibre est permanent depuis de nombreuses années. L'agriculture européenne, qui a perdu un agriculteur par minute depuis la dernière guerre mondiale, occupe encore près de 9 millions de personnes : et à l'intérieur du secteur agricole, les différences de revenus restent importantes. Enfin, la politique agricole commune coûte cher; elle coûte même de plus en plus cher, de sorte que les ressources financières dont dispose la Communauté risquent d'être bientôt insuffisantes.

Malgré ces problèmes, dont il convient de ne pas sousestimer la gravité, la politique agricole commune a l'immense avantage d'exister et de fonctionner. Ceux qui rêvent de la supprimer vivent d'illusions. Car il ne peut être question en Europe de maintenir la libre circulation des voitures, des appareils ménagers et des textiles sans qu'existe en même temps celle du blé, du beurre et des oranges.

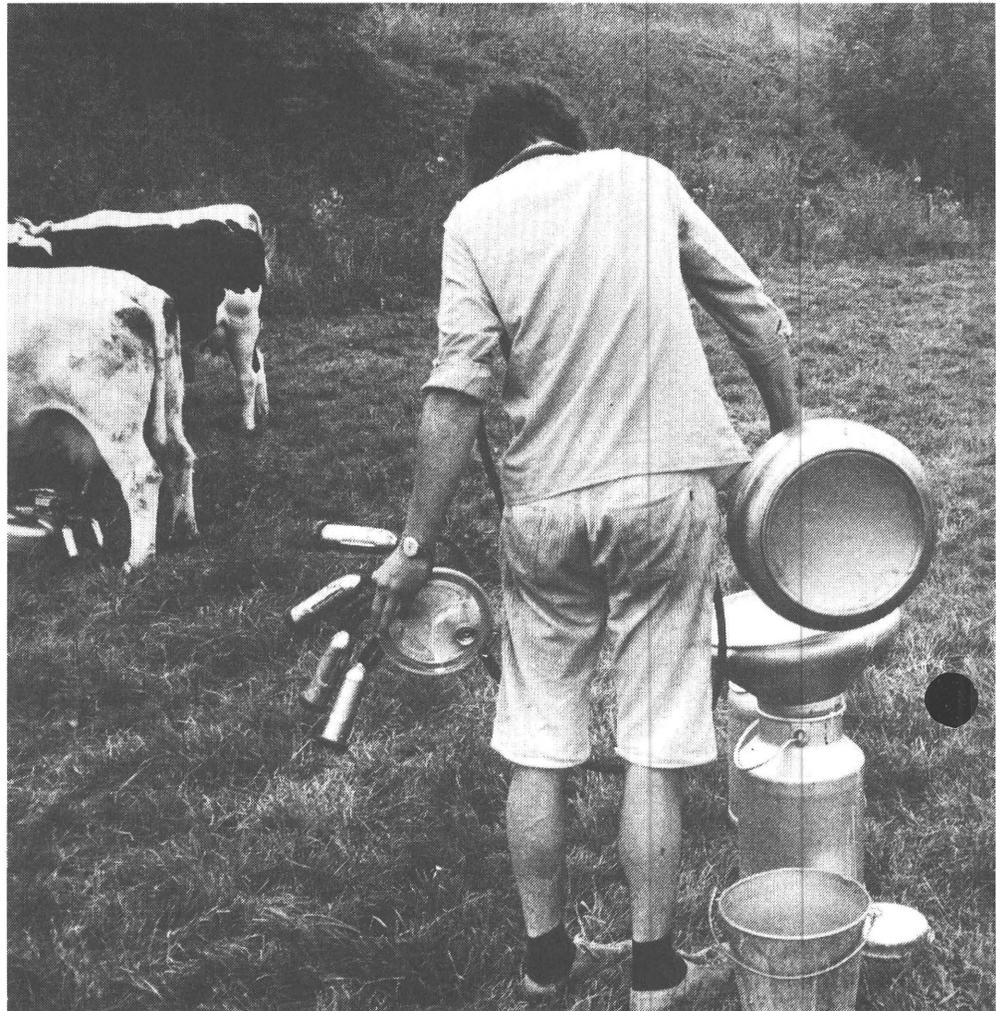


Photo J.M. Vantournhout

Par ailleurs, ce n'est pas en démolissant des politiques communes existantes qu'on fera avancer l'union de l'Europe, mais en poussant en avant les efforts d'intégration dans des domaines aussi vitaux que ceux de la politique économique, régionale ou sociale.

La politique agricole commune souffre de son isolement sur l'échiquier politique européen : mais au-delà de considérations tactiques, il va de soi que la solution de plusieurs des problèmes graves qu'elle rencontre ne peut être trouvée dans les seules mécanismes de la politique agricole commune. Le système agri-monétaire (taux verts, montants compensatoires monétaires) illustre parfaitement cette dépendance du marché commun agricole d'événements extérieurs. A cet égard, la mise en place du système monétaire européen (SME) n'est pas non plus une panacée : les ajustements monétaires intervenus fin septembre l'ont suffisamment démontré. L'agriculture, tout comme les autres secteurs de l'économie, aspire à plus de stabilité monétaire.

De même l'agriculture aspire à plus de stabilité économique. L'inflation galopante qui a sévi en Europe au cours de la présente décen-

nie a fait mal aux agriculteurs. On accuse souvent ceux-ci d'être à l'origine de l'inflation. Rien n'est plus faux. Les prix reçus par les agriculteurs n'ont augmenté que faiblement en termes nominaux : ils ont baissé en termes réels. Le prix du pain augmente régulièrement mais le prix du blé n'intervient que d'une manière marginale dans ces hausses successives. Les consommateurs ont tendance à être allergiques aux moindres hausses de prix des produits alimentaires mais à supporter sans rechigner des hausses aussi spectaculaires que celles intervenues dans les prix de l'énergie ou des cigarettes par exemple.

**

Ces exemples illustrent le rôle joué par l'agriculture dans nos économies : elle assure la sécurité des approvisionnements alimentaires de 260 millions de consommateurs à des prix stables. Aucun Européen ne risque de manquer de pain, de lait, de sucre. Aucun Européen ne risque de voir le prix du pain doubler en quelques mois. Dans un monde où les ressources naturelles se font de plus en plus rares, il serait criminel d'abandonner notre agriculture pour courir derrière les chimères d'un soi-disant marché mondial.

mènent à l'impasse



Ceux qui exigent que l'Europe s'approvisionne sur le marché mondial oublient que les prix pratiqués sur celui-ci ne portent que sur des quantités marginales. C'est ce qui explique l'extraordinaire instabilité des cours mondiaux, tantôt en hausse, tantôt en baisse, en fonction de facteurs multiples et souvent spéculatifs. Si la Communauté, en tant que plus grand marché de consommation du monde, devait acheter massivement sur le marché mondial des céréales, du sucre, des produits laitiers, de la viande, il en serait terminé rapidement des prix mondiaux soi-disant attractifs. Le seul résultat concret serait que l'Europe, déjà soumise au chantage pétrolier, s'exposerait en outre à l'épée de Damoclès d'une pénurie alimentaire.

Mais la sécurité des approvisionnements alimentaires de base ne signifie nullement que le marché commun agricole est un marché fermé, autarctique, introverti. Au contraire, la Communauté est le plus grand importateur mondial de produits agricoles; elle est, après les Etats-Unis, le second exportateur. Les ressources agraires de l'Europe sont limitées : la Communauté ne compte que 93 mio d'ha face à 450 mio d'ha pour les USA et plus de 600 mio d'ha pour l'URSS. Cette limitation de

ressources agraires face au potentiel de consommation le plus grand du monde explique pourquoi la balance commerciale de la Communauté est négative pour les produits alimentaires. Le déficit est de l'ordre de 600 milliards de francs belges; il s'explique surtout par notre dépendance en matière d'aliments du bétail vis-à-vis du continent américain et celle en matière de fruits et légumes vis-à-vis du bassin méditerranéen.

La Communauté a toujours tenu à respecter ses engagements internationaux. Elle continue à importer des produits pour lesquels elle est plus qu'autosuffisante (120.000 t. de beurre en provenance de Nouvelle-Zélande; 1,3 mio de t. de sucre en provenance des pays associés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique). Elle participe activement à toutes les négociations internationales. Le commerce international n'est pas à sens unique : on doit importer si on veut pouvoir exporter. C'est pourquoi il convient aussi de rejeter la demande souvent présentée de limiter nos importations agricoles. Nos exportations agricoles et industrielles se font à ce prix là.

Rien ne sert non plus d'exciter l'opinion publique par des débats démagogiques tels que celui sur nos exportations de beurre vers les pays de l'Est. Nos exportations de produits alimentaires et de boissons dépassent 500 milliards de francs belges. Il s'agit pour l'essentiel de produits à haute valeur ajoutée (fromages, farines, conserves) et non pas de matières premières. L'effort d'exportation se fait tous azimuts. Pourquoi devrait-on discriminer certains pays lorsqu'il s'agit de produits agricoles, alors que nos pays se livrent à une surenchère parfois effrénée lorsqu'il s'agit d'usines livrées clé sur porte ?

**

En résumé : la politique agricole commune est un élément essentiel de l'intégration européenne. Elle assure la libre circulation des produits agricoles à l'intérieur du marché commun. Elle donne aux consommateurs européens la sécurité d'approvisionnement alimentaires à des prix stables. Elle permet à la Communauté de participer pleinement au commerce mondial. Enfin et surtout, elle permet à 9 millions de personnes actives de garder un emploi dans un secteur essentiel pour la protection de l'espace naturel. Les agriculteurs européens ne roulent pas sur l'or, loin de là. Mais la politique agricole commune prévient aussi nombre d'entre eux d'aller rejoindre les rangs des 5 millions de chômeurs que compte la Communauté. Il s'agit là d'un aspect social non négligeable d'une politique qui est régulièrement attaquée pour ses coûts financiers excessifs.

Il est vrai que la politique agricole commune coûte cher. En termes absolus ! La note est en effet de l'ordre de 400 milliards de francs belges par an. En termes relatifs, c'est tout différent : ainsi cette dépense ne représente que 0,4 % du produit intérieur brut et 2,8 % des dépenses alimentaires des consommateurs européens. Il est vrai que les dépenses agricoles accaparent 70 % du budget de la Communauté. Mais cela n'a rien à voir avec l'agriculture mais c'est dû tout simplement à

l'absence de responsabilités financières de la Communauté dans d'autres domaines importants.

La dépense agricole elle-même n'est pas un problème. Cette dépense est une sorte de prime d'assurance que le consommateur européen paie pour s'assurer la sécurité des approvisionnements à des prix stables. La prime n'est d'ailleurs nullement excessive puisqu'elle n'est que de 400 francs belges par an et par personne.

Ce qui par contre est un problème, c'est la manière dont tout cet argent est dépensé. Voilà le vrai nœud de vipères. Cette année la Communauté dépensera au moins 200 milliards de francs belges pour écouler des surplus de lait et de sucre. On estime que l'excédent laitier dépasse 10 % de la production, c'est-à-dire que plus de 3 millions de vaches produisent quelque 10 millions de litres de lait que personne ne veut acheter. Notre production de sucre sera d'environ 11 millions de tonnes cette année, mais la consommation intérieure ne dépasse pas 9,5 millions de tonnes.

Le lait est depuis longtemps l'enfant malade de la politique agricole commune. Depuis que le marché commun du lait existe, la Commission n'a cessé de présenter des propositions au Conseil en vue d'y rétablir l'équilibre. On comprend les résistances du Conseil de prendre des mesures efficaces, lorsqu'on sait que la Communauté compte 2 millions de producteurs de lait, pour lesquels le prix du lait est équivalent au salaire horaire dans l'industrie. Il convient donc de tenir compte de la situation sociale du secteur lorsqu'on décidera les mesures qui s'imposent. Car plus personne ne semble douter maintenant de la nécessité de prendre d'urgence de telles mesures. La production laitière continue à augmenter — 2 % en 1979 — alors que la consommation stagne depuis longtemps. Le déséquilibre s'accroît à vue d'œil de même que la note financière.

L'année 1980 s'annonce à cet égard comme l'année de la dernière chance. Les ressources financières dont dispose la Communauté et qu'on appelle les ressources propres risquent dès l'année prochaine de ne plus suffire à la couverture des dépenses. Il est regrettable que la Communauté ait dû en arriver à une situation aussi extrême et qu'elle n'ait pu éviter à temps que cette épée de Damoclès ne soit pendue sur son avenir.

Adrien Ries, directeur à la Commission des Communautés Européennes, auteur de l'ABC du marché commun agricole, 208 pages, Editions Labor - Bruxelles et Fernand Nathan - Paris, 1978. 265 FB.

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information, rue Archimède 73 - 1040 Bruxelles.

- L'énergie solaire : un nouveau champ de la coopération ACP-CEE Série Développement, 18 p.
- Le dossier de l'Europe. La Communauté aide le tiers monde : la Convention de Lomé. 17/79.
- Le dossier de l'Europe. La Communauté européenne et l'éducation 18/79.
- La politique agricole de la Communauté européenne. 2/79. 38 p.
- L'union économique et monétaire européenne. 3/79. 33 p.

En vente

à la **Librairie Européenne**, rue de la Loi, 244 - 1040 Bruxelles
et au « **Moniteur Belge** », rue de Louvain, 40-42 - 1000 Bruxelles.

- Europe 1979. 240 p. 200 FB.
- Programmes de développement régional - Belgique. Série politique régionale 14. 230 p. 300 FB.

Bibliographie

» **La Grèce dans la Communauté européenne** », numéro spécial de « L'Europe en formation - les cahiers du fédéralisme ». 144 p. 30 FF.

Guide de l'étudiant

Suite au large succès rencontré par la première édition (1977) du Guide pour les étudiants de la Communauté européenne, la Commission vient de publier, en collaboration avec les Etats membres l'édition révisée 1979. Le but de ce manuel est d'aider les étudiants désireux de poursuivre leurs études supérieures dans un pays de la Communauté autre que le leur et d'être pour eux un outil utile et pratique. Cette deuxième édition est tirée à 50.000 exemplaires dans toutes les langues de la Communauté. Le manuel est en cours de diffusion parmi les établissements d'enseignement supérieur et les organisations s'occupant d'échanges universitaires. Des exemplaires peuvent également être obtenus auprès de la Librairie Européenne et du Moniteur Belge. (180 FB)

Visite des bourgmestres

Le 30 octobre dernier, à l'occasion du 7^e Congrès de l'Association belge pour le Conseil des Communes d'Europe, des représentants de villes et communes belges accompagnés de hauts fonctionnaires et de commissaires d'arrondissement et présidés par M. P. Meyers, ancien ministre, ont rendu visite au Bureau de Bruxelles. Dans leurs exposés, MM. Poorterman et van den Broeck ont particulièrement insisté sur les actions européennes concrètes qui touchent directement le citoyen.



Heureuse initiative

Une section européenne vient de s'ouvrir à la bibliothèque publique de Saint-Ghislain grâce à l'action du centre culturel du Hainaut. Une partie des documents est disponible en langue italienne. La bibliothèque est ouverte le lundi et le vendredi de 17 à 19 heures.

Consommateurs

La Commission a organisé les 11 et 12 octobre un colloque sur le thème « le consommateur en tant qu'usager des services ». Différents sujets y ont été abordés : les services publics, la représentation des consommateurs, les plaintes de consommateurs et les indemnités, la protection du consommateur dans les secteurs de l'assurance et du tourisme, les services après-vente pour les véhicules automobiles et les appareils électro-ménagers. Un des buts de ce colloque était de promouvoir le dialogue entre les consommateurs et les milieux du commerce et de la production au niveau européen. Le colloque répondait ainsi à un des objectifs fixés par le deuxième programme d'action à l'égard des consommateurs présenté en juin dernier par la Commission au Conseil. Une synthèse des résultats de ce colloque sera publiée par la Commission au début 1980.

Pas de décisions à Dublin

Le Conseil européen qui s'est tenu à Dublin les 29 et 30 novembre derniers, a été selon M. Jenkins, Président de la Commission, « le plus difficile qu'il ait connu. Le Conseil s'est mieux terminé qu'il n'avait commencé. La volonté de compromis manifestée par l'ensemble des participants, à l'issue des délibérations, a permis un accord sur la continuation des discussions et sur une procédure de travail. La Commission a été priée de poursuivre l'examen de propositions permettant de réaliser une plus grande convergence économique et qui conduiraient également à une participation plus importante du Royaume-Uni aux affectations des dépenses communautaires. Si la prochaine Présidence du Conseil (l'Italie) le juge approprié, elle pourra convoquer le Conseil européen plus tôt que prévu (la prochaine session avait antérieurement été fixée à fin mars). Le Président Jenkins n'a cependant pas caché l'ampleur des difficultés qui restent à surmonter « personne a-t-il dit, ne peut prédire une issue heureuse » du prochain Conseil européen.

D'autres sujets ont été examinés rapidement. Ainsi, le Conseil européen a-t-il confirmé son intention de mettre en place le fonds monétaire européen selon

le calendrier prévu. Dans le domaine social, la Commission devra présenter des propositions sur les mesures spécifiques pour une action plus ferme de la Communauté face au chômage et devra poursuivre les consultations avec les partenaires sociaux en ce qui concerne l'aménagement du temps de travail.

Dans le domaine de l'énergie, l'accent a été mis sur la nécessité d'une politique plus efficace et de la mise en valeur des sources énergétiques propres des Etats membres (charbon, nucléaire, hydrocarbures) et sur la promotion des programmes de recherche et développement en ce qui concerne les ressources énergétiques renouvelables.

Enfin, le Conseil était chargé d'étudier une stratégie commune de développement des technologies de l'information (télématique) en Europe, l'examen du rapport des « trois sages » sur le fonctionnement des institutions dans la perspective de l'élargissement sera préparé par les Ministres des Affaires étrangères, en vue du prochain Conseil européen.